COMMUNE DE CHANCY

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 24 JANVIER 2017

PRÉSENTS :

Mme

V. MORON. Vice-Présidente

M.

R. PARTY, Secrétaire

Mmes

M. CONRAD, M. GAY et I. GIANNATTASIO

MM

R. BONO, F. CAL SUAREZ, A. CHARVET, F. MERLON, O. OBERSON,

et B. SCHOPFER

M.

P. BOUVIER, Maire

M. M. X. BEUCHAT, Adjoint R. HUGON, Adjoint

EXCUSÉS

M.

P. MEYLAN. Président

Mme C. DUBELLY HATINGUAIS

En l'absence de M. le Président, Mme la Vice-Présidente ouvre la séance à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit par 9 oui.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 8 décembre 2016, **Mme la Vice-Présidente** demande si l'un des Conseillers(ères) municipaux(ales) a l'intention de faire opposition aux décisions rendues le 30 novembre 2016, soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC), au sujet :

- de l'octroi en 2017, par le biais du Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 200'000.-- à la construction de la nouvelle Halle de curling;
- de l'octroi en 2017, par le biais du du Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement de CHF 7'000'000.-- à la reconstruction du Théâtre de Carouge.

Aucun(e) Conseiller(ère) municipal(e) ne souhaite faire valoir son droit d'opposition. Il est donc pris acte de ces décisions.

PV N° 18/2017 - 2 -

b) 40^{ème} course pédestre « A travers le coteau » - Bernex

Mme la Vice-Présidente mentionne l'invitation à la « course des conseillers » organisée par Bernex et qui aura lieu le samedi 29 avril 2017. Elle précise qu'il s'agit d'un parcours de 4 km à travers le coteau de Bernex, en individuel ou par équipe de 3 ou 4 coureurs par commune.

Le règlement ainsi que le programme de cette journée sont disponibles sur www.coursebernex.com; les inscriptions y seront effectuées directement par les intéressés.

Mme Gay rejoint la séance.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Rénovation de l'immeuble communal sis route de Bellegarde 18, 20 et 22

M. Bouvier fait le point de situation sur les rénovations de l'immeuble communal. Il indique que les rocades entre appartements se poursuivent bien et remercie la Régie qui mène ce chantier de main de maître. Une séance est prévue avec les locataires le 8 février prochain en présence des architectes et de la Régie afin de les informer de la planification des travaux de rehaussement qui débuteront autour du 13 février pour se terminer fin octobre 2017.

Par ailleurs, le Maire et les architectes ont auditionné les grandes entreprises pressenties pour effectuer ces travaux et adjudiquer ceux-ci.

b) Villa Wenger

M. Bouvier rappelle aux membres du Conseil municipal que la partie principale de la villa est actuellement louée. Le studio annexe a été libéré au 31 décembre 2016 et la rénovation complète de ce dernier devrait être entamée prochainement pour être terminée début avril.

c) Locaux disponibles dans la commune

M. Bouvier indique que M. Gunter est en train de finaliser le tableau récapitulant les différents lieux attribués aux associations / groupements / jeunes Chancynois. Il sera transmis prochainement aux Conseillers(ères) municipaux(ales).

d) TPG

M. Beuchat remémore aux Conseillers municipaux(ales) que le nouvel horaire est entré en vigueur le 11 décembre dernier. Conformément à ce qui avait été annoncé, la ligne K ne passe plus par Cartigny. La mise en place de ce nouveau tracé devrait permettre un gain de temps de 4 minutes depuis Chancy.

La suppression de la ligne R (étudiants) n'avait en revanche pas été communiquée ... mais compte tenu de l'évitement de Cartigny, le bus « normal » devrait être moins rempli.

Suite à différentes remarques, une première modification d'horaire a d'ores et déjà été effectuée car le bus du matin ne permettait plus aux enfants d'arriver à l'heure au CO Vuillonnex. Les TPG invitent les utilisateurs à leur communiquer leurs doléances afin de pouvoir adapter les horaires et/ou remplissage avant fin janvier.

Mme Conrad demande à ce qu'il soit vérifié si 80 personnes peuvent tenir debout lorsqu'un véhicule roule à 80km/h sur la route de Chancy.

MM. Oberson et Schopfer confirment que la suppression du R entraîne un bus K surchargé et que les enfants font l'entier du trajet debout.

M. Beuchat insiste sur le fait qu'il ne faut pas hésiter à transmettre toutes ces remarques aux TPG.

- M. Party indique que sur le trajet du retour de la ville, il n'y a plus d'arrêt du J à Passeiry, impliquant de se rendre à Athenaz et de traverser à pied la route de Chancy alors que le passage piétons a été effacé.
- M. Beuchat explique que les deux arrêts temporairement installés face à face n'étaient pas du tout sécurisés. Les TPG ont donc supprimé l'arrêt provisoire du retour. L'arrêt définitif sera placé après le carrefour d'Athenaz.
- M. Bouvier précise qu'en effet, M. Olivier Caumel (Directeur, DETA DGT Direction générale Rhône-Arve) a fait supprimer cet arrêt car il était beaucoup trop dangereux.

Subventions aux associations

M. Hugon a déjà annoncé certaines subventions allouées aux associations, notamment le GENA Festival pour un montant de CHF 2'000 .-- . Il souhaite que la commission des affaires sociales, sports et loisirs se penche sur une collaboration au niveau d'un stand car les organisateurs du GENA semblent envisager celle-ci sous de très bons auspices.

Sortie de ski f)

M. Hugon communique que les sorties de ski ont débuté samedi dernier et que la journée s'est déroulée sous un magnifique soleil. Il profite pour indiquer qu'il reste encore 10 places disponibles pour ce samedi.

g) Troc seconde main

M. Hugon signale que Mme Amairi va cesser son activité.

CRÉATION DE LA COMMISSION AD HOC SÉCURITÉ ET DÉSIGNATION DE SES **MEMBRES**

Mme la Vice-Présidente rappelle que lors de la séance du 13 décembre 2016, le Conseil municipal s'est prononcé par 8 oui et 2 abstentions sur la création d'une commission ad hoc sécurité. De ce fait, les Conseillers(ères) municipaux(ales) sont invités à désigner les membres de ladite commission.

Élection d'un(e) Président(e) de la commission ad hoc sécurité

Mme la Vice-Présidente demande si un Conseiller(ère) municipal(e) souhaite prendre le poste de Président(e).

Personne n'est intéressé par cette présidence.

b) Election d'un(e) Vice-Président(e) de la commission ad hoc sécurité

Mme la Vice-Présidente demande si un Conseiller(ère) municipal(e) souhaite prendre le poste de Vice-Président(e).

Personne n'est intéressé par cette vice-présidence.

M. Cal Suarez se propose pour être membre de la commission.

Il est pris acte de cette désignation.

Mme Gay s'inquiète de la fréquence des séances et craint de ne pouvoir assumer cette charge supplémentaire malgré son vif intérêt pour le sujet.

- M. Hugon la rassure et lui mentionne que pour l'instant il n'y a pas plus de trois séances en vue.
- MM. Party, Charvet, et Bono se proposent pour être membres de ladite commission.

Ces trois désignations sont également approuvées par l'ensemble du Conseil municipal. Il en est donc pris acte.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATION

a) Proposition relative à la modification des statuts de l'Office régional de la protection civile (ORPC)

Mme la Vice-Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

- **M.** Hugon donne quelques explications complémentaires. Cette organisation est mutualisée, sous la coupe des communes de la Champagne. Deux personnes sont employées, à raison d'un poste à 70% pour la coordination (M. Christian Sudan) et d'un poste de secrétariat à 30%. L'organisme gère deux locaux principaux, le premier à Bernex et le second à Lully. Il lui incombe entre autres l'organisation des cours pour ceux qui ne peuvent faire l'armée, le test des sirènes (1^{er} février), le test du matériel. L'Office est équipé pour héberger de la population, la nourrir et éventuellement la déplacer. Il est régulièrement sollicité pour d'autres points, ce qui a nécessité une mise à jour des statuts. Le coût de cette infrastructure est financé par le groupement des Communes, proportionnellement au nombre d'habitants.
- **M.** Bouvier complète en indiquant qu'il existe une liste des modifications apportées aux précédents statuts disponible sur le CM Net. La principale modification relate l'appartenance des bâtiments à l'ORPC et non plus aux communes.
- M. Hugon remercie les personnes qui se sont occupées de ces changements, représentant un énorme travail et qui doivent faire l'objet d'une approbation de toutes les communes.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Vice-Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

b) Proposition relative au réaménagement de la place autour de la salle communale

Mme la Vice-Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

- M. Beuchat résume brièvement le rapport transmis au Conseil municipal :
- le parking le long du « mur Calame » sera principalement réservé aux riverains (places louées);
- une borne pour éviter la circulation sur la place devant la salle communale sera installée, elle est actuellement prévue près des Crocolions mais un déplacement au début du chemin de la Ruette est à l'étude;
- un budget supplémentaire est inclus pour les travaux concernant la création des WC publics près de la place de jeux;
- l'ajout d'un toboggan sur la place de jeux est également compris.
- M. Beuchat précise qu'il a repris les jeux de la même société afin de l'intégrer dans l'espace à disposition.
- **M.** Party s'inquiète de savoir si la borne pourra rester baissée lors des manifestations, permettant ainsi les diverses livraisons sans qu'une personne doive rester sur place.
- M. Beuchat évoque un accès sur le côté de la salle communale (carnotzet) pour les livraisons et que les bornes du chemin de l'Ecole peuvent être enlevées.

Mme Conrad demande si deux lieux sanitaires sont nécessaires dans le village.

- M. Beuchat répond que selon leur usage respectif, les WC du Virage pourraient être supprimés.
- M. Oberson s'interroge sur le terme « terrasse » mentionné dans le résumé.
- M. Beuchat lui explique que selon les directives de la DGNP (Direction générale de la nature et des paysages) il est strictement impossible de creuser dans le sol pour couler une dalle afin de préserver les racines des tilleuls formant l'allée le long de l'annexe. L'élargissement du cheminement piétonnier à cet endroit sera réalisé grâce à un plancher en bois de 2 ou 3 mètres de large, créant également une terrasse à utiliser selon les besoins.
- M. Charvet s'inquiète des personnes allant chercher les enfants au parascolaire et se parquant devant la salle communale.
- M. Beuchat confirme que la volonté de la Commune est d'avoir le moins de voitures possible à cet endroit et M. Oberson souligne que les Chancynois peuvent aller chercher leurs enfants à pied.
- M. Beuchat souhaite que la délibération soit votée ce soir afin de ne trop traîner sur la fin du réaménagement faisant l'objet d'un référendaire de 40 jours.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Vice-Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

- 6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS
- a) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

Mme Giannattasio indique que la prochaine séance se tiendra le 31 janvier 2017.

- b) Commission des finances
- M. Bono confirme qu'une séance est d'ores et déjà planifiée le 6 avril 2017.
- d) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie
- M. Schopfer indique qu'une séance aura lieu prochainement en vue de la révision du plan directeur communal.

Parking de la Ruette

- M. Party demande si le parking restera limité en 15 heures.
- M. Beuchat lui répond qu'il n'a pas encore été changé pour l'instant mais qu'il sera modifié en zone limitée à 4 heures.

Mme la Vice-Présidente lève la séance à 20h55.

La Vice-Présidente du Conseil municipal Valérie Moron

Colore Horan

La Secrétaire Joëlle Noverraz Le Secrétaire du Conseil municipal Raphaël Party